

Saint-Prime, 4 février 2019

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 4 février 2019.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Marie-Noëlle Bhérier, et Jacynthe Perron et ainsi que Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau formant quorum sous la présidence de Madame Brigitte Gagné, Maire suppléant.

Sont aussi présents le directeur général, monsieur Régis Girard, ainsi que l'inspecteur en bâtiments, monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Madame le maire suppléant ouvre la séance à 20h00 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019-022 Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2019-023 Acceptation du procès-verbal du 14 janvier 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019 soit accepté tel que rédigé.

2019-024 Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- | | |
|---|--------------|
| - en date du 4 février 2019 totalisant la somme de (factures payées)
(prélèvements Nos 3583 à 3593 et chèques Nos 38326 à 38347) | 83 555.02\$ |
| - en date du 4 février 2019 totalisant la somme de (factures à payer)
(chèques Nos 38348 à 38399) | 146 000.05\$ |

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, secrétaire-trésorier
et directeur général

2019-025 Assurances générales – Assuré additionnel et regroupement d'emplacements

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement des adresses 614 et 616 rue Principale doit être modifié afin de régulariser la situation auprès des assurances;

CONSIDÉRANT QUE l'on veut éviter que le bâtiment soit couvert en double par la compagnie d'assurances;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil désire retirer l'emplacement du 614 rue Principale et de combiner celui-ci au 614-616 rue Principale.

DE faire l'ajout du CACL de Saint-Prime Inc. en tant qu'assuré additionnel.

Avis de motion – Règlement numéro 2019-11 – intégrant la notion de jeux libres dans la rue

2019-A-10 Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement numéro 2019-11 ayant pour objet d'intégrer la notion de jeux libres dans certaines rues de la municipalité.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2019-026 **Reconsidération Résolution No 2018-044 intitulée : Acquisition du réseau d'aqueduc – Développement Quatre-Temps – Mandat pour municipalisation du réseau et acquisition de servitudes**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU :

QUE ce conseil reconsidère la résolution portant le numéro 2018-044 adoptée le 19 février 2018 afin d'y ajouter les paragraphes suivants :

QUE la municipalité autorise la cession du protocole d'entente et des droits et obligations, intervenue avec DECA Excavation Inc. le 19 février 2018 de chacune des parties en faveur de Entreprises Jean Tremblay & Fils Inc le tout sujet à l'instauration d'un P.I.I.A. pour le secteur;

Que la Municipalité autorise la conclusion et la signature de l'acte de servitude entre Entreprises Jean Tremblay & Fils Inc, monsieur Nelson Paradis, mesdames Andrée Martel, Liane Martel, Michèle Martel et la municipalité de Saint-Prime.

2019-027 **Adoption du règlement No 2019-02 modifiant le Plan d'urbanisme de Saint-Prime**

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un projet de règlement numéro 2019-02 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2017-02 concernant la concordance au schéma d'aménagement et la modification de certaines grandes affectations du sol, (résolution numéro 2018-274 adoptée le 3 décembre 2018), une assemblée publique de consultation s'est tenue le lundi 7 janvier 2019 à compter de 19h;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2019-02 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2017-02 concernant la concordance au schéma d'aménagement et la modification de certaines grandes affectations du sol.

2019-028 **Adoption du règlement no 2019-03 modifiant le règlement de zonage**

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un premier projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2019-03 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2019-02 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2017-02) et d'apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage 2017-03, une assemblée publique de consultation s'est tenue le lundi 7 janvier 2019 à compter de 19h;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement contenait une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, d'où l'obligation par la municipalité d'adopter, avec ou sans changement, un second projet de règlement selon l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un second projet de règlement numéro 2019-03 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2017-03 concernant la concordance au règlement 2019-02 modifiant le

plan d'urbanisme et d'apporter diverses modifications de bonification a été adopté le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU unanimement QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2019-03 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2017-03 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2019-02 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2017-02) et d'apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage 2017-03.

2019-029 Adoption du règlement no 2019-04 modifiant le règlement de lotissement

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un projet de règlement numéro 2019-04 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 2017-04 de manière à ajouter des exemptions aux normes applicables aux terrains (résolution numéro 2018-276 adoptée le 3 décembre 2018), une assemblée publique de consultation s'est tenue le lundi 7 janvier 2019 à compter de 19h;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU unanimement QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2019-04 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 2017-04 de manière à ajouter des exemptions aux normes applicables aux terrains.

2019-030 Adoption du règlement no 2019-05 modifiant le règlement de construction

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un projet de règlement numéro 2019-05 ayant pour objet de modifier le règlement de construction numéro 2017-05 concernant le cadre normatif de certaines habitations, les sous-sols et caves, les compteurs d'eau, les broyeurs à résidus, les chantiers de construction et la fortification des constructions (résolution numéro 2018-277 adoptée le 3 décembre 2018), une assemblée publique de consultation s'est tenue le lundi 7 janvier 2019 à compter de 19h;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU unanimement QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2019-05 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 2017-05 concernant le cadre normatif de certaines habitations, les sous-sols et caves, les compteurs d'eau, les broyeurs à résidus, les chantiers de construction et la fortification des constructions.

Adoption du règlement no 2019-06 modifiant le règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction

2019-031

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un projet de règlement numéro 2019-06 ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction numéro 2017-06 (résolution numéro 2018-278 adoptée le 3 décembre 2018), une assemblée publique de consultation s'est tenue le lundi 7 janvier 2019 à compter de 19h;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU unanimement QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2019-06 ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction numéro 2017-06.

2019-032

Adoption du règlement no 2019-07 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats

ATTENDU QUE le règlement 2017-07 intitulé Règlement relatif à l'émission des permis et certificats est entré en vigueur le 20 février 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire apporter certains éléments de bonifications au règlement 2017-07;

ATTENDU QU'une copie du règlement de 2019-07 modifiant le règlement 2017-07 a été déposée et présentée au conseil municipal lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU unanimement QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2019-07 ayant pour objet de modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2017-07.

2019-033

Adoption du règlement no 2019-08 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un projet de règlement numéro 2019-08 ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2017-08 afin de mieux préciser les dispositions du règlement de zonage qui peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure (résolution numéro 2018-279 adoptée le 3 décembre 2018), une assemblée publique de consultation s'est tenue le lundi 7 janvier 2019 à compter de 19h;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU unanimement QUE le

conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2019-08 ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2017-08 afin de mieux préciser les dispositions du règlement de zonage qui peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

2019-034 Adoption du règlement no 2019-09 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un projet de règlement numéro 2019-09 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (résolution numéro 2018-280 adoptée le 3 décembre 2018), une assemblée publique de consultation s'est tenue le lundi 7 janvier 2019 à compter de 19h;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU unanimement QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2019-09 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

2019-035 Adoption du règlement no 2019-10 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un projet de règlement numéro 2019-10 ayant pour objet de bonifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-10 (résolution numéro 2018-281 adoptée le 3 décembre 2018), une assemblée publique de consultation s'est tenue le lundi 7 janvier 2019 à compter de 19h;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU unanimement QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2019-10 ayant pour objet de bonifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-10.

2019-036 Règlement No 2015-01 concernant le prolongement de la rue des Cerisiers et de la rue des Cornouillers – Servitude avec Hydro-Québec pour prolongement du réseau électrique

CONSIDÉRANT le règlement No 2015-01 intitulé : « Prolongement de la rue des Cerisiers et de la rue des Cornouillers », adopté par le conseil municipal le 6 juillet 2015 et entré en vigueur le 26 août 2015.

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation de ces travaux, l'arpenteur-géomètre « Caouette Thériault et Renaud inc. » fut mandaté pour effectuer la description technique nécessaire à l'accord d'une servitude à la compagnie Hydro-Québec à des fins d'une ligne électrique pour les futurs usagers domiciliaires de la rue des Cornouillers.

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de mandater un notaire pour la préparation de l'acte de servitude;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU :

QUE ce conseil mandate Me Jean Girard de « Cain Lamarre » pour la préparation et signature de l'acte de servitude avec la compagnie Hydro-Québec; le tout selon la description technique effectuée par Monsieur Yanick Morneau, arpenteur-géomètre, en date du 24 janvier 2019 sous le numéro 1163 de ses minutes;

QUE Messieurs Lucien Boivin, maire et Régis Girard, secrétaire-trésorier et directeur général, soient autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime tous les documents nécessaires à cette fin;

QUE cette dépense soit appropriée à même les crédits disponibles du règlement d'emprunt No 2015-01.

2019-037 **Règlement No 2018-08 ayant pour objet l'intégration des équipements de déphosphatation à la Station d'épuration – Engagement de professionnels – Demande au MELCC**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution numéro 2018-262 de ce conseil, en date du 19 novembre 2018, l'entreprise de services en ingénierie Stantec Experts-conseils Ltée ayant été retenue pour l'intégration des équipements de déphosphatation à la station d'épuration de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhéret ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal autorise l'entreprise Stantec Expert-conseils Inc. à soumettre la demande au MELCC des travaux concernant l'installation d'un système de déphosphatation à la station d'épuration et à présenter tout engagement en lien avec ladite demande;

QUE la municipalité s'engage :

- À transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- À respecter les exigences de rejet;
- À mettre en œuvre le programme de suivi;
- À aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- À transmettre les résultats du programme de suivi SOMAEU;
- À transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration;
- À former ou à embaucher un opérateur qualifié;
- À mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

QU'un chèque au montant de 2 719\$ sans taxes soit émis au nom du ministre des Finances et de l'Économie du Québec pour notre demande concernant l'installation de traitement d'eaux usées municipales desservant 1 000 personnes ou plus.

2019-038 **Achat d'une camionnette de service**

CONSIDÉRANT QUE l'on doit procéder à l'achat d'un véhicule usagé pour le service des travaux publics en remplacement du véhicule Dodge 2001, dont le montant maximal a été fixé à 10 000\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE pour défrayer le coût de l'achat du véhicule, le directeur général soit autorisé à :

- 1) Emprunter le montant de ce mandat, à même le capital disponible du fonds de roulement.
- 2) Rembourser l'emprunt au fonds de roulement en trois versements égaux annuels le premier mars de chaque année, à compter du 1er mai 2020.

QUE monsieur Régis Girard, Directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime ledit contrat pour l'achat du véhicule pour le service des travaux publics pour un montant maximal de 10 000\$ taxes nettes.

2019-039 Offre d'emploi à statut permanent saisonnier – Manœuvres aux travaux publics

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Régis Girard, directeur général à procéder à la publication d'une offre d'emploi à l'intérieur du journal Trium Média pour l'embauche de deux personnes à statut permanent saisonnier pour le service des Travaux publics.

2019-040 Projet d'éclairage de la patinoire et du terrain de soccer – Demande de soumissions sur invitation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase IV et que celle-ci a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la municipalité consiste entre autres à la mise à niveau de l'éclairage de la patinoire et du terrain de soccer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Régis Girard, directeur général à procéder à une demande de soumission sur invitation pour le projet d'éclairage de la patinoire et du terrain de soccer.

2019-041 Programme de subvention en matière d'activité physique pour la période estivale – Raquettes pour tous

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise madame Lise Harvey, coordonnatrice aux loisirs, aux événements et aux communications à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention en matière d'activité physique, volet : Achat de matériel durable 2019-2020 du Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean le tout pour la réalisation du projet intitulé : « Raquettes pour Tous ».

2019-042 Fonds de développement des territoires, programme de soutien au développement local - Parc urbain en santé Boisé du Curé

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prime possède un magnifique boisé, le Boisé du Curé, nommé ainsi en l'honneur du Curé Robert Lavoie, accessible en toute saison;

CONSIDÉRANT QUE le projet de création d'un parc urbain en santé est directement lié avec la revitalisation des Centres-ville et des noyaux de villages, de la démarche DDR 2030, en plus des priorités de la vision stratégique de la MRC du Domaine-du-Roy, tel que le chantier forêt et qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE LE Boisé du curé est un environnement favorable aux saines habitudes de vie et il est accessible gratuitement à l'ensemble de la population de Saint-Prime et de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'on peut y pratiquer plusieurs activités physiques à proximité de leur milieu de vie telles que la marche en toutes saisons, le vélo, la raquette, le ski de fond et le fat bike;

CONSIDÉRANT QU'il est situé à proximité des écoles primaires, du CPE, de la maison des jeunes, de la salle de l'Âge d'or, des cours de conditionnement physiques, du Centre Récréatif et de la patinoire, du centre communautaire et de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objectif de développer un nouveau parcours (sentier pédestre) qui longe le ruisseau Perron, qui traverse une jeune plantation d'arbres d'environ 20 ans et qui rejoint la boucle actuelle du sentier principal afin d'y redécouvrir le ruisseau Perron.

Sans oublier l'aménagement de bancs, tables à pique-nique et espaces pour la pêche ainsi que l'ajout de panneaux d'interprétation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhéer APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande de la Municipalité de Saint-Prime au Programme de soutien au développement local au Fonds de développements des territoires de la MRC du Domaine-du-Roy;

DE déléguer madame Lise Harvey, coordonnatrice aux Loisirs, aux événements et aux communications, à titre de chargée de projet et de personne autorisée à agir au nom de la Municipalité de Saint-Prime.

2019-043 Programme de soutien à la mise en œuvre de la politique territoriale MADA – Réimpression de 100 bottins « L'indispensable »

ATTENDU QUE le 12 juin 2017, la Municipalité de Saint-Prime a sollicité une subvention au programme MADA dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE ce projet vise à aider les aînés et à améliorer leur qualité de vie et leur bien-être;

ATTENDU QUE ce projet répond à plusieurs objectifs de la politique de la MRC MADA et de la politique MADA de la Municipalité de Saint-Prime;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhéer ET RÉSOLU d'appuyer la demande de la Municipalité de Saint-Prime au Programme de soutien à la mise en œuvre de la politique territoriale MADA (Fonds de développement des territoires de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie), et de déléguer madame Lise Harvey, coordonnatrice aux Loisirs, aux événements et aux communications, à titre de chargée de projet et de personne autorisée à agir au nom de la Municipalité de Saint-Prime.

2019-044 Fonds territorial DDR 0-5 ans - « Citoyens pour les tout-petits » –: Pique-nique familial

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Prime autorise la présentation auprès de DDR « 0-5 ans » du projet Pique-nique familial dans le cadre du Fonds territorial « Citoyens pour les tout-petits » découlant de la politique de soutien aux projets visant à favoriser le développement optimal des tout-petits et à améliorer la qualité de vie des familles du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;

QUE la Municipalité de Saint-Prime désigne madame Lise Harvey, coordonnatrice aux loisirs, aux événements et aux communications, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2019-045 Fonds de développement des territoires, programme de soutien à la mobilisation – Appui à la Corporation du Bedeau

CONSIDÉRANT QUE le Rendez-vous artistique de Saint-Prime et ses environs réunira en juin peintres et artistes de la parole dans un parcours inusité sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet en collaboration avec la bibliothèque de Saint-Prime, et divers comités et organismes de la MRC, formés d'un trajet où la population pourra découvrir d'une station à l'autre, des contes et des histoires lus ou récités par des œuvres inspirées des histoires racontées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet souhaite rejoindre la population de Saint-Prime, Roberval, Saint-Félicien Mashteuiatsh et du reste de la MRC du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE cette forme de diffusion permet un contact privilégié avec la population puisque les artistes pourront mettre sur toile, une œuvre inspirée des histoires racontées, une façon d'interagir directement avec les spectateurs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à réunir des artistes provenant de différents milieux et inciter un échange entre les cultures, de reconnaître leur travail et l'impact qu'ils ont dans la société. Il s'agit de valoriser l'implication citoyenne puisque le comité d'art populaire et la plupart des autres comités partenaires sont bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE l'implication communautaire de ce projet ainsi que les actions effectuées permettront de multiplier les offres culturelles dans la MRC du Domaine-du-Roy contribuant à la vitalité de notre milieu.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Prime accepte d'appuyer la demande de la Corporation du Bedeau pour la présentation du projet « La Muse'art » dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation du Fonds de développement des territoires de la MRC du Domaine-du-Roy.

2019-046

Levée de l'assemblée

À 20h32, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

**Brigitte Gagné, Maire suppléant
Président de l'assemblée**

**Régis Girard, secrétaire-trésorier
et directeur général**

Je, Lucien Boivin, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucien Boivin, Maire

=====

